

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-114  
Séance du 24 septembre 2025

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat du programme Fonds Vert « Aide aux maires bâtisseurs » au titre de la relance de construction de logements**

| Nombres d'élus total : 33 |                            |         |
|---------------------------|----------------------------|---------|
| présents                  | ayant donné<br>procuration | absents |
| 20                        | 5                          | 8       |

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

| VOTE      |                |
|-----------|----------------|
| Unanimité | Contre : 0     |
|           | Abstention : 0 |

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Michel **SELLENS** procuration à C. **ROUX**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

**Conseillers municipaux absents :** Jean Christian **REY**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

**Secrétaire de séance :** Jean Christian **REY**

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat du programme Fonds bâtisseurs » au titre de la relance de construction de logements**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la Loi n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le circulaire n°2023-1289 du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert » ;

Considérant que dans le cadre de la revitalisation de son territoire (Opération de Revitalisation du Territoire), la Ville de Bagnols-sur-Cèze soutient la production de logements sans étalement urbain à travers son inscription dans plusieurs programmes nationaux :

- Le programme Action Cœur de Ville,
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain,
- Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine du quartier des Escanaux.

Considérant que l'enveloppe du Fonds Vert d'Etat nommée « aide aux maires bâtisseurs » concorde avec l'ambition des opérations de notre territoire, car elle doit permettre :

- d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations vertueuses et d'assurer une mise en chantier rapide,
- d'appuyer les élus locaux à financer tout type d'équipements publics.

Considérant que sont éligibles à cette subvention des opérations d'au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027 ;

Considérant que, pour Bagnols-sur-Cèze, les programmes identifiés sont les suivants :

- Centre ancien : 2 projets pour un total de 6 logements à loyer libre ;
- Programme Salengro : 105 logements ;
- Programme Carcaixent : 110 logements ;

Considérant que ces nouveaux logements à des prix abordables, ne consomment pas d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et répondent à la transition écologique du territoire ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de constater que les besoins et projets de la commune répondent pleinement aux critères de l'Aide aux Maires Bâisseurs décidée par l'Etat ;
- de solliciter auprès de l'État l'aide financière la plus élevée possible au titre du fonds verts - Aide aux Maires bâtisseurs ;
- de valider le tableau « liste des opérations éligibles à l'aide » en annexe ;
- de conduire l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à procéder à toute démarche concernant cette demande de subvention.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 030-213000284-20250924-2025\_09\_114-DE